

Fiche action 15: Harmoniser les règlements intérieurs et fonctionnements d'unité	
Axe stratégique	Le patient acteur de sa PEC: Droits et Expérience patient
Objectif opérationnel	Objectif F : Limiter les pratiques restrictives de liberté
Pilote de l'action	Delphine Denis et Navarro Alix
Priorité(s) du PTSM/PMP	PTSM Priorité 5 : Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.
Population cible	Tous les patients
Périmètre territorial	Local, CH Laborit
Contexte	<p>Le CH Henri Laborit, établissement référent en psychiatrie en région Nouvelle-Aquitaine, regroupe plusieurs unités de soins avec des spécificités propres (psychiatrie adulte, pédopsychiatrie, addictologie, gériatrophyschiatrie, etc.).</p> <p>Chaque unité applique un règlement intérieur distinct. Ces disparités peuvent entraîner des incompréhensions et inégalités dans la prise en charge des patients. L'harmonisation des fonctionnements vise à garantir une cohérence institutionnelle et de répondre aux recommandations de la HAS.</p>
Description	<p>Élaborer et mettre en œuvre un cadre réglementaire unifié pour les unités, garantissant une cohérence des fonctionnements afin d'optimiser l'organisation et d'en améliorer la lisibilité</p> <p>Créer un modèle de règlement intérieur adapté à toutes les unités du CH Henri Laborit en cohérence avec le règlement intérieur de l'établissement.</p> <p>Assurer une équité et une compréhension uniforme des règles pour les patients et soignants</p> <p>Réduire les pratiques restrictives et favoriser des soins bientraitants</p> <p>Clarifier les droits et devoirs des patients hospitalisés</p> <p>Améliorer la communication avec les patients et leurs familles</p>
Etapes	<p>2026</p> <ol style="list-style-type: none"> Diagnostic initial : recensement et analyse des règlements existants dans chaque unité Concertation : création d'un comité de travail incluant patients partenaires, soignants, juristes et direction <p>2027</p> <ol style="list-style-type: none"> Définition du cadre réglementaire : harmonisation des règles dans le respect des spécificités psychiatriques. Rédaction et validation : rédaction du règlement unique et validation par les instances hospitalières Expérimentation : mise en place dans des unités pilotes pour ajustements Généralisation : déploiement progressif à l'ensemble des unités <p>2028</p>

	6. Suivi et évaluation : ajustements en fonction des retours d'expérience
Partenaires	Associations de patients, associations d'aidants, ordres professionnels, HAS, ARS
Moyens	RH : Groupe de travail pluridisciplinaire Techniques et logistiques : Plateforme de partage documentaire, support de communication Juridique : Appui d'experts en droit hospitalier
Indicateurs	Nombre d'unités bénéficiant d'un règlement harmonisé Niveau de satisfaction des patients et professionnels Nombre de plaintes liées aux règlements intérieurs